

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

FORUM ÉTUDIANT

Première session

32^e législature

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DU MANDAT D'INITIATIVE – Transport et mobilité durable

La Commission des transports et de l'environnement s'est dotée d'un mandat d'initiative afin de réfléchir au Transport et à la mobilité durable. Dans ce cadre, elle s'est réunie à une reprise en séance publique et à deux reprises en séances de travail, soit les 13, 14 et 15 janvier 2026. Plus précisément, l'objet du mandat d'initiative a été divisé en trois volets qui ont été discutés lors des délibérations de la Commission.

Premièrement, les membres de la Commission ont discuté du transport interrégional puisque les défis en la matière perdurent depuis de nombreuses années. Les constantes difficultés financières des compagnies, d'autocars, ferroviaires et aériennes nuisent à leur offre de services, sans compter l'ajout de la concurrence des nouvelles mobilités, c'est-à-dire les plateformes et les applications spécialisées. Deuxièmement, ils ont délibéré sur les enjeux reliés au fait de rouler en ville. Se déplacer en ville n'est pas toujours simple, entre la congestion routière, les temps de déplacement élevés et l'accès restreint à certains quartiers enclavés. Les membres ont notamment étudié les émissions de polluants, le bruit et la congestion routière et leurs effets sur la santé des citoyennes et des citoyens, de même que sur leur portefeuille. Et troisièmement, ils ont réfléchi à l'électrification des transports, alors que l'engouement pour ce thème soulève plusieurs questions. Notamment, certains experts remettent en question l'aspect écologique des voitures électriques, car elles perpétuent le modèle de la motorisation individuelle.

Pour aider les membres à cheminer dans leur réflexion, ils se sont entretenus, le 13 janvier 2026, avec M^{me} Marie Phaneuf-Fournier analyste au Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Cette dernière a fait une synthèse de la question à l'étude.

Le 14 janvier 2026, les membres ont entendu deux témoins en audition publique : M^{me} Catherine Morency, professeure au département des génies civil, géologique et des mines à Polytechnique Montréal et titulaire de la Chaire Mobilité et de la Chaire de recherche du Canada sur la mobilité des personnes, ainsi que M. Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. À cette occasion, ils ont pu échanger avec ces experts sur l'objet du mandat et ses trois volets.

Enfin, le 15 janvier 2026, les membres se sont réunis une dernière fois en séance de travail afin de débattre et d'adopter les recommandations qu'ils ont incluses au présent rapport.

La Commission a adopté 15 recommandations.

RECOMMANDATIONS

La Commission des transports et de l'environnement recommande :

1. QUE le gouvernement dresse le portrait aux 5 ans de la mobilité et du transport lourd en considérant l'aspect de la traçabilité, des problématiques des premiers peuples et des spécificités régionales pour agir à partir de données fiables et récentes;
2. QUE le gouvernement tarifie l'utilisation des infrastructures nouvellement construites à la suite d'études d'impact et de pertinence;
3. QUE le gouvernement encourage les municipalités à rendre disponible des stationnements de covoiturage incitatifs en milieu rural;
4. QUE le gouvernement mette en place une taxation sur le kilométrage des utilisateurs en milieux urbains et ruraux tout en prenant compte les conditions et les différences des divers milieux;
5. QUE le gouvernement du Québec décentralise la gestion de la mobilité aux MRC de la province et dévolute un financement proportionnel pour chaque MRC en fonction de leur population et de leurs conditions géographiques;
6. QUE le gouvernement impose une taxe aux entreprises qui n'offrent pas de mode de transports alternatifs à l'autosolo à leurs employés;
7. QUE le gouvernement taxe la publicité automobile de 10% et qu'il utilise les revenus pour sensibiliser la population aux transports alternatifs et revalorise ce changement de comportement auprès des Québécois;
8. QUE le gouvernement octroie la gratuité du transport en commun aux étudiants;
9. QUE le gouvernement mette en place le développement de pistes cyclables sécuritaires et interconnectées, tant en milieu urbain que rural, afin de favoriser les déplacements actifs;
10. QUE le gouvernement mette en place la gratuité du service BIXI durant la période estivale afin de valoriser la mobilité durable, de réduire la congestion routière et d'encourager les citoyens à adopter des modes de transport actifs;
11. QUE le Gouvernement investisse et développe le transport alternatif en réhabilitant les voies ferroviaires en les électrifiant, en connectant les petits aéroports pour faciliter le transport et le rendre abordable;

12. QUE le gouvernement mette en place un projet pilote de réactualisation de la flotte d'autobus électriques;
13. QUE le gouvernement octroie un plus gros budget aux sociétés de transport de sorte à faciliter le développement durable;
14. QUE le gouvernement du Québec, avec la venue du TGV, mobilise la communauté québécoise pour préparer le terrain et assurer une bonne cohabitation entre tous les autres moyens de transport et le TGV;
15. QUE le gouvernement du Québec, avant de planifier n'importe quel projet d'électrification nécessitant l'augmentation de la production d'hydro-électrique, s'assure d'obtenir un partenariat prévoyant une collaboration négociée d'égal à égal avec toute nation des premiers peuples possédant un territoire touché par ledit projet.